



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est du 22 octobre 2014 à 19 h tenue en la salle du conseil de  
l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Madame Monique Major, conseillère – district 2  
Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absent :**

Monsieur Robert Coutu, maire

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JOHN JUDD

**Sont également présents :**

Madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe  
Me Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire suppléant, monsieur John Judd, ouvre la séance à 19 h 05.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2014**

**201410-236** 1.1

Madame la conseillère Françoise Lachapelle propose de modifier l'ordre du jour soumis pour y retirer le point 4.1, lequel ordre du jour se lirait alors comme suit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 22 octobre 2014

**2 PROCÈS-VERBAL**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du règlement sur les finances (29-2013) au 16 octobre 2014

3.2 Dépôt de la liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale

**4 RAPPORTS DES SERVICES**

4.1 *Retiré* - Avance de fonds pour frais de recherche et de soutien

- 4.2 Contribution financière annuelle de 15 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles / Montréal-Est (SODEC) dans le cadre des projets « L'est de Montréal révèle sa vraie nature » et « Avenir industriel – pour une évolution responsable » pour la période de 2014 à 2016
- 4.3 Mandat à la Direction du greffe et de l'urbanisme pour le nettoyage de l'immeuble connu comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec
- 4.4 Autoriser l'achat de 110 manteaux de type « 3 en 1 »
- 4.5 Demande de prolongation du délai de grâce prévu dans la clause résolutoire du contrat ayant pour objet la vente par la Ville de Montréal-Est du lot 1 251 395 à monsieur Roberto Sauro
- 4.6 Adoption d'un système de pondération et d'évaluation de services relatif à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers

## **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Adoption – Règlement 713-97 – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 – Règlement de zonage – relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave
- 5.2 Avis de motion – Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances
- 5.3 Avis de motion - Modification du règlement 713 – Règlement sur le zonage afin de régir l'installation de boîtes de collecte de dons
- 5.4 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement 712 – Règlement de régie générale afin de modifier les dispositions relatives à la somme qui doit être versée à titre de contribution pour fins de parc et de terrain de jeux pour les usages industriels

## **6 CONTRATS**

- 6.1 Octroi du contrat à Groupe Hexagone s.e.c. pour le projet TP-ST 2014-19 – Dalle de béton bitumineux parc René-Labrosse – 56 358.04 \$, taxes incluses
- 6.2 Octroi du contrat à Toitures Couture & associés inc. pour le projet TP-ST 2014-17 – Réparation de la toiture de l'hôtel de ville – 34 492.50 \$, taxes incluses
- 6.3 Octroi du contrat de services professionnels à Aqua Data inc. pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau – 104 198.09\$, taxes incluses
- 6.4 Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015 – projet TP-ST 2014-20

## **7 PERSONNEL**

- 7.1 Nomination de madame Julie Dussault à titre d'aide-bibliothécaire, groupe 3E, trente-cinq (35) heures par semaine
- 7.2 Ratification des lettres d'entente intervenues les 17, 18 juin et 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429)

## **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Demande de don des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation au Canada pour les cérémonies du jour du Souvenir
- 8.2 Demande de don du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles pour leur campagne de financement 2014-2016
- 8.3 Demande du service de garde de l'école Saint-Octave pour emprunter l'autobus de la Ville pour la réalisation de 7 activités en 2015
- 8.4 Demande du Club de plein air Daniel Johnson pour emprunter l'autobus de la Ville pour une sortie au mont St-Bruno le 21 novembre 2014
- 8.5 Demande de don de la Légion royale pour la campagne des Coquelicots 2014
- 8.6 Demande de l'école Saint-Octave pour la tenue d'un triathlon pour les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année le 20 mai 2015
- 8.7 Demande des élèves qui suivent des cours de Karaté au Centre récréatif Édouard-Rivet et qui font partie de l'association provinciale « Union Shotokan Karaté-Do, pour emprunter l'autobus de la Ville pour assister à une compétition le 16 novembre prochain à Trois-Rivières

## **9 DIVERS**

## **10 AFFAIRE NOUVELLE**

### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS LEVÉE DE LA SÉANCE**

Après avoir pris la proposition d'amendement en délibéré, le président d'assemblée la juge recevable.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Monique Major.

L'amendement est agréé à l'unanimité.

---

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 22 octobre 2014 tel que modifié par le retrait du point 4.1.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2014**

**201410-237** 2.1

Considérant qu'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 septembre 2014.

Sur cette proposition, monsieur le maire suppléant appelle le vote :

ONT VOTÉ EN FAVEUR DE LA PROPOSITION : A VOTÉ CONTRE LA PROPOSITION :

Mme la conseillère Anne St-Laurent

Mme la conseillère Sylvie Dauphinais.

Mme la conseillère Monique Major,

Mme la conseillère Françoise Lachapelle,

M. le conseiller Michel Bélisle.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

---

**RAPPORT DU TRÉSORIER** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES FINANCES (29-2013)**

**201410-238** 3.1

La trésorière dépose le Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 16 octobre 2014.

---

**DÉPÔT DE LA LISTE DU PERSONNEL EMBAUCHÉ EN VERTU DU POUVOIR DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

**201410-239** 3.2

La liste du personnel embauché en vertu du pouvoir de la directrice générale est déposée.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**AVANCE DE FONDS POUR FRAIS DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN**

*RETIRÉ* 4.1

---

**CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANNUELLE DE 15 000 \$ À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES - POINTE-AUX-TREMBLES - MONTRÉAL-EST (SODEC) DANS LE CADRE DES PROJETS "L'EST DE MONTRÉAL RÉVÈLE SA VRAIE NATURE" ET "AVENIR INDUSTRIEL - POUR UNE ÉVOLUTION RESPONSABLE" POUR LA PÉRIODE DE 2014 À 2016**

**201410-240** 4.2

Considérant que la résolution CM-201309233 autorisait une contribution financière de 15 000 \$ pour la période de 2014 à 2016 pour les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable";

Considérant que la résolution 201408-194 autorisait une contribution financière de 15 000 \$ pour 2014, de 11 500 \$ pour 2015 et de 10 000 \$ pour 2016 dans le cadre du programme d'aide à la

réalisation du plan d'action pour l'est de Montréal (PRAM Est) pour le développement industriel attractif et intégré par l'écologie industrielle dans l'est de Montréal;

Considérant que la résolution 201408-194 indiquait également qu'elle annulait l'engagement financier pris par la Ville par la résolution CM-201309233 puisque nous avons compris que les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable" n'avaient pas obtenu les contributions financières des autres partenaires;

Considérant que ces deux projets ont obtenu les contributions des partenaires et qu'ils sont en cours de réalisation avec les différents partenaires.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer une contribution financière annuelle de 15 000 \$ à la Société de développement économique Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles - Montréal-Est pour la période de 2014 à 2016 pour les projets "L'est de Montréal révèle sa vraie nature" et "Avenir industriel - pour une évolution responsable".

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **MANDAT À LA DIRECTION DU GREFFE ET DE L'URBANISME POUR LE NETTOYAGE DE L'IMMEUBLE CONNU COMME ÉTANT LE LOT 1 251 248 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

**201410-241**

4.3

Considérant que les employés de la Direction du greffe et de l'urbanisme ont avisé à plusieurs reprises la propriétaire du lot 1 251 248 du cadastre du Québec qu'elle contrevenait au règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre et qu'elle devait procéder au nettoyage de sa propriété;

Considérant que malgré les avis et les constats d'infractions, l'état du lot 1 251 248 du cadastre du Québec contrevient toujours au règlement 739 en ce que le terrain contient de nombreux matériaux épars, et ce, tout particulièrement dans sa cour arrière;

Considérant que deux recours prévus par la *Loi sur les compétences municipales* s'offrent à la Ville, soit un recours en cour municipale permettant au juge d'ordonner des travaux de nettoyage et, en cas de défaut de la propriétaire de s'exécuter, permettre à la Ville de nettoyer la propriété, et ce, aux frais de la propriétaire d'une part et, d'autre part, un recours similaire en cour supérieure toutefois.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De mandater la Direction du greffe et de l'urbanisme afin d'entreprendre toutes procédures judiciaires utiles afin que la propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec exécute les travaux de nettoyage dans un délai raisonnable et qu'en cas de défaut par cette dernière de s'exécuter, que la Ville soit autorisée à exécuter elle-même les travaux, et ce, aux frais de la propriétaire dudit lot;

De mandater, si nécessaire, la firme Bélanger Sauvé afin qu'elle procède à tout recours judiciaire utile pour que la propriétaire de l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 251 248 du cadastre du Québec se conforme au règlement 739 – Règlement sur les nuisances et le bon ordre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **AUTORISER L'ACHAT DE 110 MANTEAUX DE TYPE "3 EN 1"**

**201410-242**

4.4

Considérant que nous devons procéder au renouvellement des manteaux d'hiver des cols bleus et que la formule "3 en 1" a été préconisée avec broderie du logo de la ville;

Considérant le désir du Conseil que tous les employés puissent promouvoir la Ville et sa nouvelle identité et que ceux-ci puissent aussi recevoir ce manteau en guise d'appréciation et de fierté;

Considérant qu'une quantité supplémentaire sera acquise par la même occasion et sera vendue à des résidents au prix coûtant sur le principe du premier arrivé, premier servi, et ce, tant que le surplus sera disponible;

Considérant qu'une quantité supplémentaire de manteaux sera acquise pour des besoins futurs et sera conservée dans notre inventaire;

Considérant qu'une somme de 14 880 \$ est imputable à la direction des travaux publics et des services techniques pour l'achat de manteaux de type "3 en 1" à même son budget d'opération (60 manteaux);

Considérant que la dépense supplémentaire sera financée par le budget d'opération de la direction générale;

Considérant que pour ce faire, une quantité totale de 110 manteaux serait commandée, dont 75 du modèle "hommes" et 45 du modèle "femmes".

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat de 110 manteaux de type "3 en 1" ainsi que la dépense s'y rattachant.

D'autoriser la vente de manteaux supplémentaires à des résidents au prix coûtant sur le principe du premier arrivé, premier servi, et ce, tant que le surplus sera disponible.

D'autoriser les virements budgétaires requis à cet effet.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE GRÂCE PRÉVU DANS LA CLAUSE RÉVOCATOIRE DU CONTRAT AYANT POUR OBJET LA VENTE PAR LA VILLE DE MONTRÉAL-EST DU LOT 1 251 395 À MONSIEUR ROBERTO SAURO**

**201410-243**

4.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est a vendu à monsieur Sauro le lot 1 251 395 conditionnellement à ce que l'immeuble accueille un bâtiment résidentiel, et ce, avant le 1er juin 2014;

Considérant qu'au 1er juin 2014, aucun bâtiment principal n'a été érigé sur ledit immeuble aujourd'hui composé des lots 5 092 744 et 5 092 745 du cadastre du Québec;

Considérant que lors de la séance du 17 septembre 2014 le Conseil a mandaté la firme Bélanger Sauvé pour procéder à la résolution de la vente de l'immeuble aujourd'hui connu comme étant constitué des lots 5 092 744 et 5 092 745 du cadastre du Québec;

Considérant que le partenaire de monsieur Roberto Sauro, monsieur Michael Samson, demande à la Ville de Montréal-Est de surseoir à sa procédure en résolution de contrat, et ce, afin de lui permettre de réaliser le projet tel qu'ont fait l'objet des permis numéros 2014-011 et 2014-012;

Considérant que celui-ci souhaite obtenir un délai supplémentaire de 1 an pour réaliser lesdits projets;

Considérant que monsieur Samson s'est vu attribué par monsieur Sauro les pouvoirs nécessaires pour réaliser toutes les démarches nécessaires à la construction desdits bâtiments;

Considérant que monsieur Samson s'est personnellement engagé à réaliser les travaux ayant fait l'objet des permis 2014-011 et 2014-012;

Considérant qu'il demande toutefois à la Ville d'autoriser la libération d'une lisière de terrain de 10 pieds, laquelle lisière est connue comme étant le lot 5 092 744 du cadastre du Québec, et ce, afin de régulariser la situation de l'entreprise voisine propriété de monsieur Lessard.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De surseoir à la clause résolutoire prévue à l'acte numéro 3970 des minutes de Me André Lesage, notaire, et ce, jusqu'au 31 juillet 2015 pour permettre la réalisation du projet de construction pour les lots 5 092 745 et 5 092 746 du cadastre du Québec;

D'autoriser Me Pierre Audet, notaire, à transférer le lot 5 092 744 du cadastre du Québec à l'entreprise 2949-4721 Québec inc. laquelle est située au 126, avenue Champêtre.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION D'UN SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DE SERVICES RELATIF À LA FOURNITURE DE SERVICES PROFESSIONNELS – AUDIT DE RAPPORTS FINANCIERS**

**201410-244**

4.6

Considérant que, suivant les dispositions de la Loi sur les cités et villes, le conseil doit adopter un système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers, lequel système devra être utilisé par le comité formé à cette fin;

Considérant qu'il y a lieu de modifier le système de pondération et d'évaluation des offres de services professionnels de mandat d'audit de rapports financiers;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'adopter le système de pondération et d'évaluation des offres soumises dans le cadre de contrats relatifs à la fourniture de services professionnels – audit de rapports financiers, tel qu'il a été préparé par madame Carole Michelin, CPA, CGA, OMA, trésorière et directrice générale adjointe, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**RÈGLEMENTS** 5

---

**ADOPTION - RÈGLEMENT 713-97 - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT DE ZONAGE - RELATIVES AUX USAGES AUTORISÉS DANS LES ZONES 21 ET 59, POUR PRÉCISER LA NATURE DE L'USAGE MULTIFAMILIAL AINSI QUE POUR PROHIBER LES LOGEMENTS DANS UNE CAVE**

**201410-245** 5.1

Considérant qu'une copie du règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter le règlement 713-97 - Règlement modifiant diverses dispositions du règlement 713 - relatives aux usages autorisés dans les zones 21 et 59, pour préciser la nature de l'usage multifamilial ainsi que pour prohiber les logements dans une cave.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201410-246** 5.2

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant diverses dispositions du règlement 29-2013 - Règlement sur les finances.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 713 - RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE - AFIN DE RÉGIR L'IMPLANTATION DE BOÎTES DE COLLECTE DE DONS**

**201410-247** 5.3

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet de modifier le règlement 713 – Règlement sur le zonage - afin d'établir les règles pour l'implantation sur le territoire de la Ville de boîtes de collecte de dons et de spécifier que de telles boîtes seront autorisées uniquement à titre d'usage accessoire à un usage principal faisant partie du groupe d'usages « public et institutionnel ».

---

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 712 - RÈGLEMENT DE RÉGIE GÉNÉRALE AFIN DE MODIFIER LES DISPOSITIONS RELATIVES À LA SOMME QUI DOIT ÊTRE VERSÉE À TITRE DE CONTRIBUTION POUR FINS DE PARC ET DE TERRAIN DE JEUX POUR LES USAGES INDUSTRIELS**

**201410-248** 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil, un règlement modifiant le règlement 712 - Règlement de régie générale afin de modifier les dispositions relatives à la somme qui doit être versée à titre de contribution pour fins de parc et de terrain de jeux pour les usages industriels.

---

**CONTRATS** 6

---

**OCTROI DU CONTRAT À GROUPE HEXAGONE S.E.C. POUR LE PROJET TP-ST 2014-19 - DALLE DE BÉTON BITUMINEUX PARC RENÉ-LABROSSE - 56 358.04 \$, TAXES INCLUSES**

**201410-249** 6.1

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse;

Considérant que quatre entrepreneurs ont été invités;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, soit:



- Groupe Hexagone s.e.c. pour un montant de 56 358.04 \$, taxes incluses;
- Construction Manorex pour un montant de 65 519.08 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire, soit Groupe Hexagone s.e.c., respecte l'enveloppe totale du projet de 62 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Monique Major

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-19 - Dalle de béton bitumineux - parc René-Labrosse à Groupe Hexagone s.e.c. pour un montant de 56 358.04 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT À TOITURES COUTURE & ASSOCIÉS INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-17 - RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'HÔTEL DE VILLE - 34 492.50 \$, TAXES INCLUSES**

**201410-250** 6.2

Considérant que la Ville a lancé un appel d'offres sur invitation pour le projet TP-ST 2014-17 - Réparation de la toiture de l'hôtel de ville;

Considérant que cinq entrepreneurs ont été invités;

Considérant que deux entrepreneurs ont déposé une soumission conforme, soit;

- Toitures Couture & associés inc. pour un montant de 34 492.50 \$, taxes incluses;
- Groupe Cirtech inc. pour un montant de 35 642,25 \$, taxes incluses;

Considérant que le prix du plus bas soumissionnaire, soit Toitures Couture & associés inc., respecte l'enveloppe totale du projet, soit 86 000 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'octroyer le contrat pour le projet TP-ST 2014-17 - Réparation de la toiture de l'hôtel de ville à Toitures Couture & associés inc. pour un montant de 34 492.50 \$, taxes incluses

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS À AQUA DATA INC. POUR LE PROJET TP-ST 2014-15 - ROUTE DE RINÇAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET RECHERCHE DE FUITES D'EAU 104 198.09 \$, TAXES INCLUSES**

**201410-251** 6.3

Considérant qu'un programme de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau est prévu au PTI 2014-2016;

Considérant que dans le cadre du projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau la Ville a lancé un appel d'offres public pour un contrat de trois ans;

Considérant qu'une seule firme a déposé une soumission;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des documents de présentation, la firme a obtenu un pointage intérimaire supérieur à 70 points soit :

- Aqua Data inc., pour un montant de 104 198,09 \$, taxes incluses, pour trois ans;

Considérant que la soumission est conforme et respecte l'estimation d'avant-projet.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat de services professionnels pour le projet TP-ST 2014-15 – Route de rinçage du réseau d'aqueduc et recherche de fuites d'eau à la firme Aqua Data inc. pour un montant de 104 198.09 \$, taxes incluses pour trois ans.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **LOCATION DE CAMIONS POUR LE TRANSPORT DE NEIGE – SAISON 2014-2015- PROJET TP-ST 2014-20**

**201410-252** 6.4

Considérant que la Ville a procédé par appel d'offres sur invitation pour la location de camions pour le transport de neige pour la saison 2014-2015;

Considérant que la Ville a établi, dans son appel d'offres Projet TP-ST 2014-20 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015 avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2014-2015, soit 2,142 \$ du mètre carré, qui a été calculé en tenant compte des taux du Recueil des tarifs de transport de neige et de glace appliqués par le ministère des Transports du Québec en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014;

Considérant que la Ville a reçu les soumissions, qui sont jugées conformes, des entrepreneurs suivants :

- Les Excavations DDC	(1) 12 roues & (1) 10 roues
- Transport Michel Robert inc.	(1) 12 roues
- J.M. Lépine Exc. inc.	(1) 12 roues
- Perrotta Transport	(1) 12 roues
- Transport Carmel Riendeau et Fils inc.	(1) 12 roues
- Denis Charron	(1) 12 roues & (1) 10 roues
- Excavation Anjou inc.	(1) 12 roues
- Routek Construction inc.	(1) 12 roues
- Transport Pierre Émond	(1) 12 roues
- Transport Ronald Guindon et Excavation	(1) 10 roues

Considérant que le contrat de service pour le transport de la neige usée – saison 2014-2015, débutera le 1<sup>er</sup> novembre 2014 et se terminera le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De retenir les services des entrepreneurs indiqués ci-dessus pour le contrat TP-ST 2014-20 – Location de camions pour le transport de neige – saison 2014-2015, avec les exigences contractuelles ainsi que le taux offert pour le transport de la neige usée pour la saison 2014-2015, soit 2,142 \$ le mètre carré, tel que prévu au Recueil des tarifs de transport de neige et de glace du ministère des Transports du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **PERSONNEL 7**

### **NOMINATION DE MADAME JULIE DUSSAULT À TITRE D'AIDE-BIBLIOTHÉCAIRE, GROUPE 3E**

**201410-253 7.1**

Considérant le poste laissé vacant à la suite du congédiement administratif de l'employée no 47 le 28 février 2013, la Ville a procédé à un affichage interne d'aide-bibliothécaire du 24 avril au 8 mai 2013 pour le combler;

À la suite de cet affichage, une employée permanente a posé sa candidature, soit madame Julie Dussault, aide-bibliothécaire à temps partiel (25 heures par semaine);

Considérant que l'employeur doit procéder à la nomination de la salariée dans les trente (30) jours de la fin de l'affichage, et ce, tel que le prévoit l'article 19.02 f).

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De nommer madame Julie Dussault à titre d'aide-bibliothécaire, groupe 3E, trente-cinq (35) heures par semaine, et ce, rétroactivement au 7 juin 2013.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **RATIFICATION DES LETTRES D'ENTENTE INTERVENUES LES 17, 18 JUIN ET LE 31 JUILLET 2014 ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP 429)**

**201410-254 7.2**

Considérant les ententes intervenues les 17, 18 juin et 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429) relativement à l'article 17.05, aux horaires de travail des étudiants en loisirs et à l'affectation hors accréditation de madame Julie Papillon.



Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De ratifier les lettres d'entente intervenues les 17, 18 juin et le 31 juillet 2014 entre la Ville de Montréal-Est et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP 429).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS** 8

---

**DEMANDE DE DON DES VÉTÉRANS DE L'ARMÉE, DE LA MARINE ET DE L'AVIATION AU CANADA POUR LES CÉRÉMONIES DU JOUR DU SOUVENIR**

**201410-255** 8.1

Considérant que nous avons reçu une lettre des Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation dans le but de les aider à organiser les cérémonies du jour du Souvenir;

Considérant que plus de 300 cadets seront présents et qu'ils devront être nourris;

Considérant qu'il faut également payer un joueur de cornemuse;

Considérant que ces cérémonies se tiendront le 9 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De donner un montant de 1 075 \$ aux Vétérans de l'Armée, de la Marine et de l'Aviation afin de les aider à réaliser cet événement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DU CENTRE DES FEMMES DE MONTRÉAL-EST / POINTE-AUX-TREMBLES / POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2014-2016**

**201410-256** 8.2

Considérant que le Centre des femmes est un organisme essentiel pour le quartier de Pointe-aux-Trembles et la Ville de Montréal-Est;

Considérant que les besoins en services que le Centre des femmes doit offrir aux femmes sont de plus en plus grands;

Considérant que le nombre de présences par année se situe depuis 20 ans à 4 500 présences et environ 4 800 appels téléphoniques, pour un total de demandes de service de 9 300.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ pour la campagne de financement 2014-2016 du Centre des femmes de Montréal-Est / Pointe-aux-Trembles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DU SERVICE DE GARDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR LA RÉALISATION DE 7 ACTIVITÉS EN 2015**

**201410-257** 8.3

Considérant que les responsables du service de garde de l'école Saint-Octave nous ont fait parvenir une demande pour l'utilisation de l'autobus de la Ville pour les sorties prévues pour l'année scolaire 2014-2015, soit pour 7 activités;

Considérant que le service de garde de l'école Saint-Octave ne fait pas partie de nos organismes accrédités, mais que l'école a droit à la gratuité pour l'autobus selon la *Politique de reconnaissance des organismes*;

Considérant que l'autobus est libre pour ces sorties.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

De prêter l'autobus de la Ville au service de garde de l'école Saint-Octave pour les activités du 18 septembre et 8 octobre 2014 et pour les activités à venir en 2014 et 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DU CLUB DE PLEIN AIR DANIEL-JOHNSON POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR UNE SORTIE AU MONT ST-BRUNO LE 21 NOVEMBRE 2014**

**201410-258**

8.4

Considérant que le mandat de monsieur David Branco, agent de conservation / école, famille, communauté est de favoriser la persévérance scolaire en lien avec la lutte au décrochage de la région en faisant la promotion de différentes activités;

Considérant que le Club de plein air Daniel-Johnson a sélectionné 30 élèves pour l'activité et qu'un bon nombre d'entre eux résident à Montréal-Est;

Considérant que le Club de plein air fera une sortie au mont St-Bruno le 21 novembre prochain.

Il est proposé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter l'autobus aux élèves du Club de plein air Daniel-Johnson afin qu'ils puissent effectuer leur sortie au mont St-Bruno en novembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE DON DE LA LÉGION ROYALE POUR LA CAMPAGNE DES COQUELICOTS 2014**

**201410-259**

8.5

Considérant que la Ville de Montréal-Est contribue à la campagne des Coquelicots depuis maintenant plusieurs années;

Considérant que le jour du Souvenir aura lieu le dimanche 9 novembre au Cénotaphe derrière l'hôtel de ville.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'autoriser l'achat d'une couronne au montant de 75 \$ à la Légion royale canadienne pour la cérémonie qui se déroulera le 9 novembre prochain.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DE L'ÉCOLE SAINT-OCTAVE POUR LA TENUE D'UN TRIATHLON POUR LES ÉLÈVES DE 5E ET 6E ANNÉE LE 20 MAI 2015**

**201410-260**

8.6

Considérant que l'école Saint-Octave veut organiser un triathlon en mai 2015 et que pour ce faire, l'école veut utiliser gratuitement la piscine à raison de 5 fois 1.5 heure en 2014 et 4 fois 1.5 heure en 2015, ainsi que deux moniteurs et que l'école voudrait que la Ville ferme, l'avant-midi du 20 mai 2015, le tronçon de la rue Prince-Albert compris entre les avenues Lesage et Grande-Allée pour l'événement,;

Considérant qu'il s'agit d'une activité qui se tiendra pendant le mois de l'éducation physique;

Considérant que la piscine est libre pour les périodes demandées;

Considérant que l'école devrait assumer les frais des moniteurs.

Il est proposé par madame la conseillère Monique Major,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De prêter la piscine du CRER à l'école Saint-Octave pour les périodes précitées; l'école Saint-Octave devra toutefois assumer le coût des moniteurs;

D'autoriser la fermeture du tronçon de la rue Prince-Albert compris entre les avenues Lesage et Grande-Allée le 20 mai 2015 en avant-midi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DEMANDE DES ÉLÈVES QUI SUIVENT DES COURS DE KARATÉ AU CENTRE RÉCRÉATIF ÉDOUARD-RIVET ET QUI FONT PARTIE DE L'ASSOCIATION PROVINCIALE "UNION SHOTOKAN KARATÉ-DO", POUR EMPRUNTER L'AUTOBUS DE LA VILLE POUR ASSISTER À UNE COMPÉTITION LE 16 NOVEMBRE PROCHAIN À TROIS-RIVIÈRES**

**201410-261**

8.7

Considérant que ces cours sont offerts au Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la *Politique de l'autobus* ne mentionne pas les élèves du groupe de karaté comme étant un organisme reconnu;

Considérant que ce groupe a déjà bénéficié de l'autobus gratuitement deux fois par année par les années passées, et qu'il s'agit d'une troisième demande en 2014;

Considérant que pour tout organisme non classé, le tarif est de 90 \$ de l'heure pour une valeur totale de 900 \$.

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par madame la conseillère Sylvie Dauphinais

Et résolu

D'offrir une location d'autobus au coût de 485 \$ plus taxes à "Union Shotokan Karaté-Do" pour la compétition du 16 novembre 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201410-262**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée à 19 h 52.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---